

« SENTEZ-VOUS SPORT ! »

Opération nationale de promotion du sport pour tous

CAHIER DES CHARGES POUR LA DEMANDE DE LABELLISATION DES ORGANISATIONS

*Edition 2012
19 / 23 septembre 2012*

Sentez-vous Sport ! 2012 : DE QUOI S AGIT IL ?

- Une opération nationale de promotion du sport pour tous.
- Des activités adaptées ouvertes gratuitement à tous.
- Le mercredi 19 septembre 2012 pour des organisations spécifiques « sport scolaire ».
- Le jeudi 20 septembre pour des actions « sentez-vous sport ! » avec les entreprises.
- Les jeudi 20 et vendredi 21 septembre pour des manifestations « sentez-vous sport ! » avec l'enseignement supérieur.
- Le WE du 22 et 23 septembre 2012 dans toutes les villes participantes, pour le grand public.
- Des organisations labellisées par le mouvement sportif, le ministère des sports, le CNDS et l'AMF.
- **La possibilité, pour les associations sportives agréées, porteuses de projet, d'obtenir une subvention du CNDS.**

ATTENTION DATE LIMITE de DEPOT de votre DOSSIER le 31 août 2012 sur le site Internet :
www.sentezvousport.fr

LA LABELLISATION « SVS 2012 » : A QUOI CELA SERT IL ?

- A participer à un dispositif national de promotion des activités physiques et sportives (APS) auprès du grand public.
- A être identifié dans un réseau local d'acteurs engagés dans la promotion des APS.

Qui peut demander la labellisation ?

- Toute personne morale participant au développement des activités physiques et sportives ou souhaitant promouvoir leur pratique en leur sein (entreprises, écoles, universités,...).

Auprès de qui ?

Directement sur le site Internet www.sentezvousport.fr.

Pour quelles contreparties ?

Les porteurs de projets labellisés seront informés par courriers des outils qui seront mis à leur disposition pour promouvoir leur organisation.

A côté des porteurs de projets, le Maire de la commune où se déroulera une organisation labellisée sera informé par courrier de la décision de la commission nationale « SVS 2012 ».

LES CONDITIONS NECESSAIRES POUR LA LABELLISATION d'UNE ACTION SVS :

1. Inscrire la manifestation sur le site Internet www.sentezvousport.fr avant le 31 août 2012.
2. Date de l'évènement : dans la période du 19 au 23 septembre inclus, à l'exclusion de toutes autres dates (libre choix du programme en respectant le calendrier)
 - A : Les projets SVS « scolaire » devront avoir lieu les 19 ou 20 ou 21 septembre
 - B : Les projets « sentez-vous sport » dans l'entreprise devront avoir lieu le jeudi 20 septembre
 - C : Les projets « sentez-vous sport » avec l'enseignement supérieur devront avoir lieu les jeudi 20 ou vendredi 21 septembre
 - C : Les projets SVS « pour tous » devront avoir lieu les 22/23 septembre
3. Population concernée : ouverture à **tous publics**
4. Nature de l'offre :
 - A : gratuité de la participation**
 - B : proposition de plusieurs activités qui puissent être adaptées à tous les publics**
 - Exemple : Les personnes valides quel que soit leur âge,
 - Exemple les personnes en situation de handicap quelque soit la nature de ce handicap,
 - Exemple : les personnes atteintes de maladies chroniques quel que soit leur âge.
 - Il doit s'agir d'une activité de découverte dont la participation ne nécessite pas de **certificat médical de non contre-indication (CMNCI)**
 - La labellisation de projets ayant lieu lors de compétitions déjà existantes est possible à condition qu'elles permettent une information du public (spectateurs et sportifs) sur les bienfaits de l'activité physique et sportive et correspondent à des actions éducatives, notamment de prévention du dopage.
5. Communication : tous les éléments de communication doivent respecter la charte graphique imposée par les organisateurs nationaux
 - Les éléments constitutifs de la charte graphique seront disponibles et reproductibles à partir du site SVS : www.sentezvousport.fr

6. Partenariat : Les projets SVS 2012 ont vocation à associer les organisateurs avec les communes ou les collectivités sièges de l'opération labellisée.
7. Activités complémentaires encouragées : poursuivre l'accompagnement de la dimension du sport comme facteur de santé.
 - Le coordonnateur de projet peut prévoir des **temps permettant de promouvoir l'activité physique et sportive comme facteur de santé** en distribuant au moins les éléments d'information élaborés par les partenaires nationaux de l'opération SVS, ainsi que ceux de l'INPES, dans un stand spécifique permettant de les mettre en valeur. Ces éléments sont disponibles sur les sites SVS et l'INPES.
 - Il peut également organiser des temps d'échange entre le public et des professionnels de la santé ou de l'éducation pour la santé (CODES, CRES....).

DOSSIER ACCEPTE OU REFUSE ?

- Le porteur du dossier reçoit un courrier de la commission nationale « SVS 2012 » l'informant de la décision de labellisation.
- En cas de refus d'attribution du label, le dossier de demande peut être modifié pour une nouvelle demande, avant la date limite du 31 août 2012

COMMUNICATION

- Les seuls supports de communication officiels « SVS 2012 » seront téléchargeables sur le site internet www.sentezvousport.fr
- Des codes d'accès seront attribués à chaque organisateur afin de renseigner les évènements dans votre département ou territoire sur le site internet.

CRITERES D'EXCLUSION

- Ces journées sont destinées à promouvoir les APS pour tous et ne concernent donc pas :
 - Les projets destinés à une seule catégorie de population, excepté ceux présentés dans le cadre des journées spécifiques « scolaires » (19 / 20 /21 septembre 2012), « entreprises » (20 septembre 2012) et « enseignement supérieur » (20 et 21 septembre 2012).
 - Les projets qui en dehors de l'organisation d'activité ouvertes, adaptées et gratuites proposeraient ces jour là :
 - *l'élaboration d'un outil* sans qu'il soit intégré dans le projet global (ex : création d'une exposition),
 - *la réalisation de tests de condition physique* qui ne soient pas intégrés dans un projet global comportant au moins la participation à une activité physique ou sportive,
 - *la seule mise en place de stand* d'informations lors de compétitions ou de rencontres sportives préexistantes, sans projet global.
 - toute autre *action de communication* sans qu'elle ne soit intégrée dans le projet global
 - les projets montés à titre commercial ou lucratif.